

→ Désignation du (des) bénéficiaire(s) du capital décès de la garantie Rente de conjoint

- Si vous n'ouvrez pas droit aux prestations de rente(s) de conjoint (vous êtes célibataire, veuf ou divorcé dans les conditions définies par l'assureur), vous bénéficiez en remplacement de celles-ci d'un capital décès de substitution.

Ce capital décès sera versé, à votre décès, par parts égales entre eux dans l'ordre de priorité suivant :

- à vos enfants ;
- à défaut, dans l'ordre, à vos parents, frères et sœurs ;
- à défaut, à vos autres héritiers.

Cette clause s'applique automatiquement.

- Si vous souhaitez déroger à cette désignation automatique, le capital décès sera versé, **par parts égales entre les bénéficiaires désignés** ci-dessous :

	Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2	Bénéficiaire 3	Bénéficiaire 4
Nom				
Prénom				
Date et lieu de naissance				
Adresse (si différente de celle du salarié)				

En cas de décès de l'ensemble des bénéficiaires désignés, le capital décès est attribué par parts égales entre eux, selon l'ordre de priorité suivant :

- à vos enfants ;
- à défaut, dans l'ordre, à vos parents, frères et sœurs ;
- à défaut, à vos autres héritiers.

Je reconnais avoir été informé(e) que la présente désignation s'applique si je n'ai pas de conjoint, partenaire d'un PACS ou concubin au jour de mon décès.

Il est recommandé de modifier la désignation du ou des bénéficiaires si celle-ci n'est plus appropriée.

→ Informations pratiques sur la désignation de bénéficiaires

- Si vous souhaitez opter pour la clause de désignation standard, vous n'avez aucune démarche à effectuer.
- Si vous souhaitez désigner nominativement un ou plusieurs bénéficiaires, vous devez remplir le présent bulletin et le retourner dûment complété et signé à Groupe AGRICA-CPCEA – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris Cedex 08.

La désignation peut être modifiée à tout moment, notamment en remplissant un nouveau bulletin disponible sur notre site Internet www.groupagricar.com

Toute désignation ou modification non portée à la connaissance de l'Institution ne pourra être prise en compte.

→ Déclaration et information du salarié

Je certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent document.

Fait à :

Le :

Signature

Document à retourner à : Groupe AGRICA-CPCEA – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris Cedex 08

Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, je reconnais :

- avoir pris connaissance du caractère obligatoire des réponses aux questions posées, du droit d'accès et de rectification des informations personnelles, auprès du Groupe AGRICA – Correspondant Informatique et Libertés, 21 rue de la Bienfaisance 75382 Paris Cedex 08 ou par courriel à l'adresse suivante : cnil.blf@groupagricar.com
- que les destinataires des données personnelles sont des personnes habilitées à traiter les opérations, soit collaborateurs, soit intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous-traitants missionnés.
- que les données recueillies par l'Institution lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AGRICA et l'OCIRP à des fins de communication commerciale. Je peux m'y opposer en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus.



CPCEA – Institution de prévoyance régie par le Code rural – Membre du GIE AGRICA GESTION – RCS Paris n° 493 373 682
Siège social – 21, rue de la Bienfaisance – 75382 Paris Cedex 08.

OCIRP – Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance – Union d'Institutions de Prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale – 10, rue Cambacérès – 75008 Paris.